

Index 2024 pour l'Égalité Hommes-Femmes Groupe PGP

Afin de répondre aux dispositions légales visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, le Groupe PGP publie son Index d'égalité femmes-hommes.

D'ici le 1^{er} mars de l'année en cours, le Groupe doit publier une note qui doit logiquement atteindre au moins 75/100 selon 4 indicateurs.

Les résultats obtenus sont calculés sur la période de référence entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Les indicateurs retenus sont les suivants :

- L'écart de rémunération femmes-hommes en fonction des catégories (noté sur 40 points) ;
- L'écart dans les augmentations annuelles (noté sur 35 points) ;
- Les augmentations au retour de congé maternité (noté sur 15 points) ;
- La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise (noté sur 10 points).

Le Groupe PGP a obtenu les résultats ce dessous :

Indicateurs	Nombre de points de l'indicateur (maximum)	Points obtenus au sein du Groupe PGP
Ecart des rémunérations	40	36
L'écart dans les augmentations annuelles	35	35
Les augmentations au retour de congé maternité	15	0
La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise	10	5
TOTAL	100	76

Le Groupe PGP pouvait obtenir (selon les indicateurs) au maximum 85 points.

Le résultat final est donc ramené à 89/100 points.

Ce score de **89 points** résulte de l'engagement mis en œuvre par le Groupe PGP, en collaboration avec les partenaires sociaux afin de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.